

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : MARINE DISTILLATES
Description du produit : Hydrocarbures et additifs
Code de produit : 708621-60

Noms commerciaux	Noms commerciaux
DIESEL MARINE LEGER (DML)	GASOIL
GAZOLE PECHE	LDO
MARINE DIESEL OIL	

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

Emploi prévu : Carburant

Usages identifiés :

Fabrication de la substance
Distribution de la substance
Utilisation en tant qu'intermédiaire
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel
Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Industriel
Lubrifiants - Industriel
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel
Utilisation en tant que carburant - Industriel
Fluides fonctionnels - Industriel
Production et traitement du caoutchouc
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel
Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé)
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel
Utilisation en tant que carburant - Professionnel
Applications routières et de construction
Fabrication et utilisation d'explosifs
Utilisation en tant que carburant - Consommateur

Voir en rubrique 16 la liste des descripteurs d'usage REACH pour les usages identifiés ci-dessus.

Usages déconseillés : Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessus.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fournisseur : ATLANTIC ENERGY
3, quai du Confluent
78700 Conflans sainte Honorine
France

N° du fournisseur (standard) :
Adresse Internet du fournisseur :
Courriel :

+33 4 69 96 06 96
www.atlantic-energy.fr
bunkers@oil-atlantic.energy

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24) :

+33 7.85.46.84.97 / +33 6.32.25.19.61 / +33 6.07.97.11.06

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 2 de 60

RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : Catégorie 4. Irritation cutanée : Catégorie 2. Cancérogène : Catégorie 2. Toxique spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) : Catégorie 2. Toxicité par aspiration : Catégorie 1.

Toxicité aquatique chronique : Catégorie 2.

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : provoque une irritation cutanée. H332 : nocif par inhalation. H351 : susceptible de provoquer le cancer. H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon les directives UE 67/548/CEE / 1999/45 CE

| Canc. Cat. 3 ; R40 Xn; R20 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53

Cancérogène de Catégorie 3. Nocif. Irritant. Dangereux pour l'environnement.

R40 ; Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. R20 ; Nocif par inhalation. R65 ; Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R38 ; Irritant pour la peau. R51/53 ; Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : provoque une irritation cutanée. H332 : nocif par inhalation. H351 : susceptible de provoquer le cancer. H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P201 : se procurer les instructions avant utilisation. P202 : ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 : tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P260 : ne pas respirer les brouillards/vapeurs. P264 : se laver la peau soigneusement après manipulation. P271 : utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 : éviter le rejet dans l'environnement. P280 : porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P308 + P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P314 : consulter un médecin en cas de malaise. P331 : ne PAS faire vomir. P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 : en cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction. P391 : recueillir le produit répandu.

P403 + P235 : stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 : garder sous clef.

P501 : éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales.

Contient du (de la) : Carburants diesel

2.3. AUTRES DANGERS

Dangers physiques / chimiques :

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition. Combustible.

Dangers sur la santé :

Peut causer une dépression du système nerveux central. L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Dans des conditions de mauvaise hygiène personnelle et de contacts répétés et prolongés, certains composés aromatiques polycycliques sont la cause supposée de cancers de la peau

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 3 de 60

chez l'homme. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

Dangers pour l'environnement :

Aucun danger supplémentaire. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES Non applicable. Ce produit est un mélange au sens réglementaire.

3.2. MELANGES

Ce produit est défini comme un mélange.

Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement#	Concentration*	Classification SGH/CLP
Carburants diesel	68334-30-5	269-822-7	01-2119484664-27	> 99 %	Acute Tox. 4 H332, Asp. Tox. 1 H304, Carc. 2 H351, [Flam. Liq. 4 H227], STOT RE 2 H373, Skin Irrit. 2 H315, [Aquatic Acute 2 H401], Aquatic Chronic 2 H411

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP ; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement#	Concentration*	Symboles/Phrases R (DSD)
Carburants diesel	68334-30-5	269-822-7	01-2119484664-27	> 99 %	Xn;R20, Xi;R38, Xn;Carc. Cat. 3;R40, Xn;R65, N;R51/53

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

REMARQUE : La composition peut contenir jusqu'à 0,5% d'additifs de performance et/ou de colorants.

Remarque : Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des phrases R. Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

CONTACT CUTANE

Enlever les vêtements contaminés. Essuyer la peau exposée et la nettoyer avec un nettoyant pour mains à sec puis laver avec soin à l'eau et au savon. Les personnes portant assistance doivent éviter leur propre exposition cutanée et celle des autres. Porter des gants imperméables. Laver les vêtements contaminés séparément avant réutilisation. Mettre au rebut les articles contaminés qui ne peuvent pas être lavés. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistantes, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Maux de tête, vertiges, somnolence, nausées et autres effets sur le système nerveux central. Démangeaisons, douleurs, rougeurs et gonflements cutanés. Nécrose locale mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection.

4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence. Contient solvants hydrocarbonés/hydrocarbures pétroliers ; le contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 4 de 60

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO2) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés : Jets d'eau directs.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

Produits de combustion dangereux : Aldéhydes, Oxydes de soufre, Fumée et vapeurs, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie : Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Dangers inhabituels d'incendie : Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

Point d'éclair [Méthode] : >60°C (140°F) [Typique]

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air) : UEL : 7.0 LEL : 0.6 [Méthode de test non disponible]

Température d'auto-inflammation : >250°C (482°F) [Méthode de test non disponible]

RUBRIQUE 6

MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistants à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire : on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H2S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos.

6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Déversement terrestre : Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire. Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le produit absorbé. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs mais risque de ne pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos.

Déversement dans l'eau : Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 5 de 60

7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter tout contact physique. Ne pas siphonner à l'aide de la bouche. Ne pas utiliser en tant que solvant de nettoyage ou autrement que comme carburant moteur. À utiliser uniquement en tant que carburant moteur. Ne pas utiliser d'appareils électroniques (téléphones portables, ordinateurs, calculatrices, etc.) dans ou à proximité de toute zone de distribution et de stockage de carburant, sauf si ces appareils sont certifiés intrinsèquement sûrs par un organisme officiel et conformes aux normes de sécurité prescrites par la réglementation en vigueur. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dus à l'électricité statique)

Accumulateur de charges statiques : Ce produit accumule l'électricité statique.

Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influencer sur la conductivité de ce liquide.

7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.

Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre. Les conteneurs de stockage fixes, récipients de transfert et l'équipement associé doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Garder à l'écart des matériaux à éviter.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S) : La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité.

RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard		Remarque	Source
Carburants diesel	Aérosol stable.	VME	5 mg/m3		Atlantic Energy
Carburants diesel	Vapeur.	VME	200 mg/m3		Atlantic Energy
Carburants, diesel [total hydrocarb. vapor&aérosol]	Fraction inhalable et vapeur	VME	100 mg/m3	PEAU	ACGIH

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

Travailleur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation
Carburants diesel	NA	NA

Consommateur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation	Voie orale
Carburants diesel	NA	NA	NA

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 6 de 60

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Nom de la substance	Aqua (eau douce)	Aqua (eau de mer)	Aqua (rejet intermittent)	Station de traitement des eaux usées	Sédiment	Sol	Voie orale (empoisonnement secondaire)
Carburants diesel	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Pour les hydrocarbures UVCB, aucune valeur unique de PNEC n'est identifiée pour la substance ou n'est utilisée dans des calculs d'évaluation de risques. Par conséquent, aucune valeur de PNEC n'est divulguée dans le tableau ci-dessus. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Atlantic Energy.

8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager :
Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant pour rester en dessous des limites d'exposition.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

Protection respiratoire : Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type AP., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

Protection des mains : Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment :

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un haut niveau d'efficacité pour des conditions d'utilisation continue une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

Protection des yeux : Si le contact avec le produit est possible, des lunettes de sécurité sont recommandées.

Protection de la peau et du corps : Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment :
Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

Mesures d'hygiène spécifiques : Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. Pratiquer un bon nettoyage.

Pour un résumé des mesures de gestion des risques à travers toutes les utilisations identifiées, voir l'Annexe.

CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Etat physique : liquide
Couleur : Clair (peut être coloré)
Odeur : Pétrole/Solvant
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
PH : Techniquement non réalisable
Point de fusion : Aucune donnée disponible

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 7 de 60

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition : > 180°C (356°F) [Méthode de test non disponible]
Point d'éclair [Méthode] : >60°C (140°F) [Typique]
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1) : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Techniquement non réalisable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air) : UEL : 7.0 LEL : 0.6 [Méthode de test non disponible]
Tension de vapeur : < 0.04 kPa (0.3 mm Hg) à 20°C [Méthode de test non disponible]
Densité de vapeur (air = 1) : Aucune donnée disponible
Densité (à 15 °C) : 0.85 [Méthode de test non disponible]
Solubilité(s) : eau Négligeable
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : > 3.5 [Méthode de test non disponible]
Température d'auto-inflammation : >250°C (482°F) [Méthode de test non disponible]
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité : >=3 cSt (3 mm2/sec) à 40°C [Méthode de test non disponible]
Propriétés explosives : Aucun
Propriétés oxydantes : Aucun

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Masse volumique : 800 kg/m3 (6.68 lbs/gal, 0.8 kg/dm3) - 910 kg/m3 (7.59 lbs/gal, 0.91 kg/dm3) [Méthode de test non disponible]

RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1. REACTIVITE : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. STABILITE CHIMIQUE : Le produit est stable dans les conditions normales.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. CONDITIONS A EVITER : Flammes nues et sources d'ignition d'énergie élevée.

10.5. MATIERES INCOMPATIBLES : Halogènes, Acides forts, Bases fortes, Oxydants forts

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Classe de danger	Conclusion / Remarques
Inhalation	
Toxicité aiguë : (Rat) 4 heures(s) CL50 4100 mg/m3 (Vapeur et aérosol)	Moyennement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 403
Irritation : Aucune donnée de référence pour ce produit.	Des températures élevées une action mécanique peuvent produire des vapeurs, brouillards ou émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge ou les poumons.
Ingestion	
Toxicité aiguë (Rat) : DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 401
PEAU	
Toxicité aiguë (Lapin) : DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 434
Corrosion cutanée/Irritation (Lapin) : Données disponibles Les résultats de tests ou d'études satisfont les critères de classification.	Irritant pour la peau. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 404
YEUX	
Lésions oculaires graves/Irritation (Lapin) : Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 405
Sensibilisation	
Sensibilisation respiratoire : Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée : Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 406
Aspiration : Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
Mutagenicité sur les cellules germinales : Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 471 475
Cancérogénicité : Données disponibles.	A provoqué le cancer chez des animaux de laboratoire mais la pertinence de ces résultats pour l'être humain n'est pas certaine. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 451
Toxicité sur la reproduction : Pas de données finales pour ce	Non susceptible d'être toxique pour la reproduction.

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 8 de 60

produit.	
Lactation : Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)	
Exposition unique : Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée : Données disponibles.	Une exposition prolongée, délibérée ou à forte concentration peut provoquer des lésions d'organes. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 410 413

AUTRES INFORMATIONS

Pour le produit lui-même :

Sensibilisation : Non sensibilisant pour la peau ou les animaux de laboratoire.

Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

Carburant diesel : Cancérogène lors d'essais sur l'animal. A provoqué des mutations in vitro. Chez l'animal, des expositions cutanées répétées à des concentrations élevées ont produit une réduction de la taille et du poids des portées et ont augmenté les résorptions fœtales à des doses maternellement toxiques. L'exposition du derme à des concentrations élevées a résulté en une irritation cutanée sévère avec perte de poids et certains cas de mortalité. L'exposition par inhalation à de fortes concentrations s'est traduite par une irritation des voies respiratoires, des changements/infiltration/accumulation dans les poumons, et une réduction de la fonction pulmonaire. Gaz d'échappement diesel : Cancérogène lors d'essais sur l'animal. Des expositions aux gaz d'échappement par inhalation pendant 2 ans ont produit des tumeurs pulmonaires et des lymphomes chez l'animal. L'extrait de particules a produit des tumeurs cutanées chez l'animal. A Provoqué des mutations in vitro.

RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

12.1. TOXICITE

Produit -- Susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Biodégradation :

Produit -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

Oxydation atmosphérique :

Majorité des composants -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Majorité des composants -- Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Composant très volatil -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

Composant moins volatil -- Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.

Majorité des composants -- Faible potentiel de migration à travers le sol.

12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.

12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

DONNEES ECOLOGIQUES

Ecotoxicité

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité aiguë	96 heures(s)	Poisson	LL50 1 - 100 mg/l : Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité aiguë	48 heures(s)	Daphnia magna	LE50 1 - 1000 mg/l : Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité aiguë	72 heures(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	LE50 1 - 100 mg/l : Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité chronique	72 heures(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	DSEO-R (NOELR) 1 - 10 mg/l : Données relatives à des produits équivalents.

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 9 de 60

Persistence, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation

Moyens	Type d'essai	Durée	Résultats d'essais : Base
Eau	Biodégradabilité facile	28 jours(s)	Pourcentage dégradé < 60 : produit similaire

RUBRIQUE 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION

Code de déchet européen : 13 07 01*

NOTE : ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la directive 91/689/CE sur les déchets dangereux et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 1(5) ne s'applique.

Mise en garde concernant les emballages vides Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

RUBRIQUE 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TERRE (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU : 1202
 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique) : GAZOLE
 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 3
 14.4. Groupe d'emballage : III
 14.5. Dangers pour l'environnement : Oui
 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
 Suffixe du nom d'expédition exact : Disposition Spéciale 640M
 Code de classification : F1
 Etiquette(s) : 3, EHS
 Numéro d'identification de danger : 30
 Code d'action d'urgence (EAC) Hazchem : 3Y

VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN)

14.1. Numéro ONU (ou ID) : 1202
 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique) : GAZOLE (Gazole.C9-20)
 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 3
 14.4. Groupe d'emballage : III
 14.5. Dangers pour l'environnement : Oui
 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
 Numéro d'identification de danger : 30
 Etiquette(s) : 3 (N2, F), EHS

MER (IMDG)

14.1. Numéro ONU : 3082
 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique) : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Gazole..C9-20)
 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 9
 14.4. Groupe d'emballage : III
 14.5. Dangers pour l'environnement : Polluant Marin
 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
 Etiquette(s) : 9
 Numéro EMS : F-A, S-F
 Nom du document de transport : UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Gazole en C9-C20), 9, GE III, (60°C c.c.), POLLUANT MARIN

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 10 de 60

MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78) :

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non classé selon l'Annexe II

AIR (IATA)

14.1. Numéro ONU : 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique) : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Gazole..C9-20)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 9

14.4. Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Etiquette(s) : 9, EHS

Nom du document de transport : UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Gazole en C9-C20), 9, GE III

RUBRIQUE 15

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants : AICS, DSL, IECSC, KECI, PICCS, TSCA

15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

Directives et Règlements UE applicables :

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Directive 92/85/CE relative au travail aux femmes enceintes, récemment accouchées ou allaitant, au travail.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes travailleurs.

Directive 96/82/CE telle que modifiée par la Directive 2003/105/CE [... concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses]. Le produit contient une substance qui tombe dans les critères définis dans l'Annexe I. Pour des détails sur les exigences tenant compte du volume de produit stocké sur le site, se référer à cette directive.

Directive 98/24/CE [... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. et amendements à ce règlement]

Consulter la législation européenne/nationale pour des détails sur toutes actions ou restrictions imposées par les réglementations ci-dessus.

Lois et réglementations nationales :

Maladies à caractère professionnel : n° 601

Surveillance médicale renforcée :

Législation CMR Applicable

Travaux interdits : Femmes enceintes. Travailleurs de moins de 18 ans (sauf dérogation).

Installations classées, sites enregistrés et autorisés : 1432, 1433, 1434, 1431, 1430, 4734

15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Informations REACH : Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

RUBRIQUE 16

AUTRES INFORMATIONS

USAGES IDENTIFIES :

Fabrication de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU10, SU3, SU8, SU9)

Distribution de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3, SU8, SU9)

Utilisation en tant qu'intermédiaire (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU3, SU8, SU9)

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges (PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10, SU3)

Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, SU3)

Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Industriel (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU3)

Lubrifiants - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, SU3)

Utilisation en tant que carburant - Industriel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU3)

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 11 de 60

Fluides fonctionnels - Industriel (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)
 Production et traitement du caoutchouc (PROC1, PROC13, PROC14, PROC15, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10)
 Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, SU22)
 Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)
 Lubrifiants - Professionnel (faible rejet) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)
 Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)
 Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, SU22)
 Utilisation en tant que carburant - Professionnel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU22)
 Applications routières et de construction (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)
 Fabrication et utilisation d'explosifs (PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, SU22)
 Utilisation en tant que carburant - Consommateur (PC13, SU21)

REFERENCES : Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes : résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

Acronyme	Texte complet
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AICS	Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
CSEO (NOEC)	No Observable Effect Concentration
DSEO-R (NOELR)	No Observable Effect Loading Rate

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008	Procédure de classification
Aquatic Chronic 2 ; H411	Calcul
Carc. 2 ; H351	Rapprochement, produits de structure semblable.
STOT RE 2 ; H373	Rapprochement, produits de structure semblable.
Skin Irrit. 2 ; H315	Rapprochement, produits de structure semblable.

LISTE DES PHRASES DE RISQUES FIGURANT DANS LES RUBRIQUES 2 ET 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement)

R20 ; Nocif par inhalation.
 R38 ; Irritant pour la peau.
 R40 ; Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
 R51/53 ; Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65 ; Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :

[Flam. Liq. 4 H227] : Liquide combustible ; Liquides inflammables, catégorie de danger
 Asp. Tox. 1 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger
 Skin Irrit. 2 H315 : Provoque une irritation cutanée ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger
 Acute Tox. 4 H332 : Nocif par inhalation ; Toxicité aiguë par inhalation, catégorie de danger
 Carc. 2 H351 : Susceptible de provoquer le cancer ; Cancérogénicité, catégorie de danger
 STOT RE 2 H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie de danger
 [Aquatic Acute 2 H401] : Toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie
 Aquatic Chronic 2 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 12 de 60

LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE :

Changeements :

Rubrique 5 : Produits de combustion dangereux Une information a été modifiée.
 Rubrique 15 : Inventaire chimique Une information a été modifiée.
 Rubrique 8 : Protection respiratoire - normes européennes Une information a été modifiée.
 Rubrique 8 : Protection des mains - normes européennes Une information a été modifiée.
 GHS Classification pour la santé Une information a été modifiée.
 GHS Dangers pour la santé Une information a été modifiée.
 GHS Conseils de prudence - Elimination Une information a été modifiée.
 GHS Conseils de prudence - Prévention Une information a été modifiée.
 GHS Conseils de prudence - Réponse Une information a été modifiée.
 Rubrique 12 : Tableau Ecotoxicité - Rubrique 12 Une information a été modifiée.
 Phrase Organe Cible - GHS Une information a été modifiée.
 Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel : Section 1 : Table des utilisations Une information a été modifiée.
 Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel : Section 1 : Table des utilisations Une information a été modifiée.
 Applications routières et de construction : Section 1 : Table des utilisations Une information a été modifiée.
 Utilisation en tant que carburant - Consommateur : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Fabrication de la substance : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Utilisation en tant que carburant - Professionnel : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Utilisation dans les opérations de forage et de production sur les champs de pétrole - Industriel : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Distribution de la substance : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Road and construction applications : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Lubrifiants - Professionnel (faible rejet) : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Production et traitement du caoutchouc : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Lubrifiants - Industriel : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé) : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Utilisation en tant que carburant - Industriel : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Fabrication et utilisation d'explosifs : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Fluides fonctionnels - Industriel : Information en Annexe Une information a été modifiée.
 Utilisation en tant qu'intermédiaire : Information en Annexe Une information a été modifiée.

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'Atlantic Energy, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Atlantic Energy pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par Atlantic Energy. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise.

À usage interne seulement

MHC : 1A, 0B, 2, 0, 4, 1

PPEC : C

DGN : 7108458XFR (1018053)

ANNEXE

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Fabrication de la substance	
Descripteur d'utilisation	
Secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, agent d'extraction ou produit chimique de processus. Inclus le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'entretien et le chargement (y compris navire/barge, camion/wagon et conteneur de vrac).	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Liquide	
Durée, fréquence et quantité	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 13 de 60

Couvrir les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2] Couvrir les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]
Conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)
Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en œuvre les actions correctrices.
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.
Mesures générales (irritants cutanés) Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.
Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Manipuler la substance dans un système essentiellement clos muni d'une extraction d'air.
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Echantillonnage de processus PROC3 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Activités de laboratoire PROC15 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
(systèmes clos) Transferts en vrac PROC8b Manipuler la substance dans un système clos. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.
Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.
Stockage PROC2 stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.
Durée, fréquence et quantité tonnage annuel du site (tonnes/année) : 600000 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an) : 300 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.021 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 2000000 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 28000000 tonnes/an
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.01 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.0001 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 3e-005
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = >= 0 % Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : sédiment d'eau douce. Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : 90 %

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 14 de 60

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de : $\geq 90.3\%$
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est : [STP5] 10000 m ³ /jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 3300000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Au cours de sa fabrication aucun déchet de la substance n'est généré [ETW4]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Au cours de sa fabrication aucun déchet de la substance n'est généré [ERW2]
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.066236 Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans les eaux usées [RCRwater] 0.606052 Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Distribution de la substance	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6A, ERC6B, ERC6C, ERC6D, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1b.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Chargement (y compris chargement de navire/berge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales applicables à toutes les activités	
Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 15 de 60

possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.

Mesures générales (irritants cutanés)

Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Echantillonnage de processus PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Activités de laboratoire PROC15

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b

Manipuler la substance dans un système clos.
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Remplissage de fûts et petits emballages PROC9

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Principalement hydrophobe.
La substance est une UVCB complexe.

Durée, fréquence et quantité

tonnage annuel du site (tonnes/année) : 56000 tonnes/an
Libération continue
Jours d'émission (jours/an) : 300 jours/an
Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1
La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.002
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 190000 kg/jour
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 28000000 tonnes/an

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.001
Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 1e-005
Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 1e-006

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : 0 %
Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire.
Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : humains via exposition indirecte (ingestion primaire).
Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : 90 %
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : 0 %

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est :[STP5] 2000 m3/jour
L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 %
Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 2900000 kg/jour
L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 16 de 60

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.[G8] Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.059889 Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans les eaux usées [RCRwater] 0.06518 Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 17 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Utilisation en tant qu'intermédiaire	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6A
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 6.1a.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation en tant qu'intermédiaire (non en rapport avec les conditions strictement contrôlées). Inclus les expositions accidentelles durant le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, l'entretien et le chargement (y compris navire/barge, camion/wagon et conteneur de vrac).	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<p>Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.</p> <p>Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.</p> <p>Mesures générales (irritants cutanés) Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.</p> <p>Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Manipuler la substance dans un système essentiellement clos muni d'une extraction d'air.</p> <p>Expositions générales (systèmes clos) PROC3 Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p> <p>Echantillonnage de processus PROC3 Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Activités de laboratoire PROC15 Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p> <p>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b Manipuler la substance dans un système clos. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p> <p>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p>Stockage de produits en vrac PROC1 stocker la substance dans un système fermé.</p> <p>Stockage de produits en vrac PROC2 stocker la substance dans un système fermé.</p>	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Principalement hydrophobe.	
La substance est une UVCB complexe.	
Durée, fréquence et quantité	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 18 de 60

<p>tonnage annuel du site (tonnes/année) : 15000 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an) : 300 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.043 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 50000 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 350000 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</p>
<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</p>
<p>Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.001 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.001 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 3e-005</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</p>
<p>Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</p>
<p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = 0 % Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : sédiment d'eau douce. Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : 80 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = 51.6 %</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</p>
<p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</p>
<p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est : [STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 410000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p>
<p>Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré [ETW5]</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p>
<p>Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré [ERW3]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé</p>
<p>Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement</p>
<p>La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>
<p>4.1. Santé</p>
<p>Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p>4.2. Environnement</p>
<p>De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.060476 Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans les eaux usées [RCRwater] 0.121587 Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.</p>

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 19 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 2.2.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris stockage, transferts de produits, mélange, formation de comprimés, compression, formation de pastilles, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (irritants cutanés) Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.	
Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Echantillonnage de processus PROC3 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Activités de laboratoire PROC15 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en vrac PROC8b Manipuler la substance dans un système clos. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5 Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. ou Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Manuel Transfert/versage depuis des conteneurs PROC8a Utiliser des pompes à tambour ou verser avec précaution à partir des conteneurs. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC14 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Remplissage de fûts et petits emballages PROC9 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 20 de 60

<p>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p>Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.</p> <p>Stockage PROC2 stocker la substance dans un système fermé.</p>
<p>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</p>
<p>Caractéristiques du produit Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.</p>
<p>Durée, fréquence et quantité tonnage annuel du site (tonnes/année) : 30000 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an) : 300 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.0011 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 100000 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 28000000 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (après RMM typique sur site en cohérence avec les exigences de la directive UE Emissions de Solvants) : [OOC11] 0.01 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.0001 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 2e-005</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : >= 0 % Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : sédiment d'eau douce. Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : 0 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : >= 59.9 %</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est : [STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 680000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>
<p>4.1. Santé Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p>4.2. Environnement De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.061214 Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans les eaux usées [RCRwater] 0.14684 Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.</p>

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 21 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.3a.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vrac, application par pulvérisateur, rouleau, pistolet, trempage, flux, lit fluidisé sur lignes de production et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales applicables à toutes les activités	
Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (irritants cutanés)	
Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé. D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).	
Expositions générales (systèmes clos) avec collecte d'échantillons PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) avec collecte d'échantillons PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Formation de film - séchage forcé (50-100°C). Etuve (>100°C). Durcissement par radiation UV/EB PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos. prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Formation de film - séchage à l'air PROC4	
prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Préparation du produit pour application Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Pulvérisation (automatique/robotisée) PROC7	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.	
Pulvérisation/formation de brouillard par application manuelle PROC7	
Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire spécifique. Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions. Manipuler avec soin tous les emballages et conteneurs pour minimiser les déversements.	
Transferts de produit PROC8b	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Application au rouleau, au pistolet et par flux PROC10	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire spécifique.	
Trempage, immersion et versage PROC13	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 22 de 60

<p>Activités de laboratoire PROC15 Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.</p> <p>Stockage PROC2 stocker la substance dans un système fermé.</p> <p>Transferts en vrac PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base. Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.</p>
<p>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</p>
<p>Caractéristiques du produit Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.</p>
<p>Durée, fréquence et quantité tonnage annuel du site (tonnes/année) : 8100 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an) : 300 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement : 1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 27000 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 8100 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.98 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 7e-005</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : >= 0 % Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : humains via exposition indirecte (inhalation primaire). Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : 90 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : >= 58.2 %</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets de site Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est :[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 140000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 % Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3] Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>
<p>4.1. Santé Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p>4.2. Environnement De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.</p>

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 23 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Opérations de production et de forage sur des champs pétroliers (y compris boues de forage et nettoyage de puits), y compris transferts de produit, formulation sur site, opération de trépan, de chambre vibrante et entretien associé.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<p>Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.</p> <p>Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.</p> <p>Mesures générales (irritants cutanés) Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.</p> <p>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p> <p>(Re)formulation de boue de forage PROC3 Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Opérations des plateformes de forage PROC4 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p>Opérations des plateformes de forage Opération d'équipement de filtration des particules solides - expositions aux vapeurs PROC4 Prévoir d'opérer avec une hotte réceptrice convenablement positionnée.</p> <p>Nettoyage d'équipement de filtration des particules solides PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p>Echantillonnage de processus PROC3 Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>Versage depuis de petits conteneurs PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p>Transferts en vrac PROC1 Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>Transferts en vrac PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>Transferts en vrac PROC3 Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>Traitement et élimination des solides de filtration PROC4 Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.</p> <p>Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.</p>	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 24 de 60

<p>Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.</p> <p>Stockage PROC2 stocker la substance dans un système fermé.</p>
<p>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</p>
<p>Caractéristiques du produit Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.</p>
<p>Durée, fréquence et quantité tonnage annuel du site (tonnes/année) : Non applicable Jours d'émission (jours/an) : Non applicable Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 1 La partie du tonnage régional utilisée localement : Non applicable Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : Non applicable Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 7750 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] Non applicable</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : Non applicable Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : Non applicable</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Le rejet dans l'environnement aquatique est restreint (voir paragraphe 4.2) [TCS2]</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : Non applicable Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : Non applicable Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : Non applicable</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site Non applicable</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est :[STP5] Non applicable L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : Non applicable Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : Non applicable L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : Non applicable</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3] Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement L'approche qualitative a été utilisée pour conclure à l'utilisation en sécurité [EE8] Faute d'émissions dans l'environnement aquatique une évaluation quantitative de l'exposition et des risques n'est pas possible [EE7]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>
<p>4.1. Santé Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p>4.2. Environnement Le rejet dans l'environnement aquatique est restreint par la loi et l'industrie l'interdit [DSU9]</p>

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 25 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Lubrifiants - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.6a.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs/machines et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (irritants cutanés) Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé. D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4 Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.	
Transferts en vrac PROC8b Manipuler la substance dans un système clos. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8a porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Remplissage initial d'équipement en usine PROC9 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC17 Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement. Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.	
Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC18 Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures. Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.	
Application au rouleau ou au pinceau PROC10 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire spécifique.	
Traitement par trempage et versage PROC13 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 26 de 60

Pulvérisation PROC7

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines PROC8b

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points d'émission lorsque le contact avec le lubrifiant chaud (>50°C) est probable.

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Entretien de petites articles PROC8a

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

Recyclage d'articles rejetés PROC9

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

Durée, fréquence et quantité

tonnage annuel du site (tonnes/année) : 100 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an) : 20 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.0036

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 5000 kg/jour

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 27000 tonnes/an

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.005

Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.001

Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 3e-006

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : >= 0 %

Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire.

Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : humains via exposition indirecte (ingestion primaire).

Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : 70 %

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : >= 0 %

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets de site

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.

la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est : [STP5] 2000 m3/jour

L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 %

Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 78000 kg/jour

L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 27 de 60

moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.

Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 28 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.7a.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF)/les huiles de laminage y compris opérations de transfert, activités de laminage et de recuit, de coupe/usinage, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion (y compris au pinceau, par trempage et pulvérisation), entretien d'équipement, vidange et élimination d'huiles usagées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales applicables à toutes les activités	
Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (irritants cutanés)	
Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé. D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4	
Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.	
Transferts en vrac PROC8b	
Manipuler la substance dans un système clos. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC5	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC9	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Opérations d'usinage des métaux PROC17	
Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.	
Traitement par trempage et versage PROC13	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Pulvérisation PROC7	
Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures. prévoir un bon niveau de ventilation globale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.	
Application au rouleau ou au pinceau PROC10	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 29 de 60

<p>Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire spécifique.</p> <p>Laminage/façonnage automatisé des métaux L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC2</p> <p>Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>Laminage/façonnage semi-automatisé des métaux L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC17</p> <p>Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.</p> <p>Laminage/façonnage semi-automatisé des métaux PROC4</p> <p>Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.</p> <p>Nettoyage et entretien d'équipements Installation spécialisée PROC8b</p> <p>Vider et rincer le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.</p> <p>Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p>Nettoyage et entretien d'équipements Installation non spécialisée PROC8a</p> <p>Vider et rincer le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.</p> <p>Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p>Stockage PROC1</p> <p>stocker la substance dans un système fermé.</p> <p>Stockage PROC2</p> <p>stocker la substance dans un système fermé.</p> <p>Echantillonnage de processus PROC3</p> <p>Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p>
<p>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</p>
<p>Caractéristiques du produit</p> <p>Principalement hydrophobe.</p> <p>La substance est une UVCB complexe.</p>
<p>Durée, fréquence et quantité</p> <p>tonnage annuel du site (tonnes/année) : 100 tonnes/an</p> <p>Libération continue</p> <p>Jours d'émission (jours/an) : 20 jours/an</p> <p>Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1</p> <p>La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.0097</p> <p>Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 5000 kg/jour</p> <p>Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 10000 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</p> <p>Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.02</p> <p>Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0</p> <p>Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 3e-006</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</p> <p>Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</p> <p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : >= 0 %</p> <p>Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire.</p> <p>Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : humains via exposition indirecte (ingestion primaire).</p> <p>Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : 70 %</p> <p>Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : >= 0 %</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</p> <p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.</p> <p>Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.</p> <p>la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</p> <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est :[STP5] 2000 m3/jour</p> <p>L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 %</p> <p>Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 78000 kg/jour</p> <p>L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p> <p>Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p> <p>La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé</p> <p>Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement</p> <p>La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>
<p>4.1. Santé</p> <p>Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]</p> <p>Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]</p> <p>Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]</p> <p>Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]</p>

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 30 de 60

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.

Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 31 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.10a.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que liants et agents de décoffrage, y compris transferts de produit, mélange, application (y compris par pulvérisation et au pinceau) et manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<p>Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.</p> <p>Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.</p> <p>Mesures générales (irritants cutanés) Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé. D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).</p> <p>Transferts de produit PROC1 Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>Transferts de produit PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>Transferts de produit PROC3 Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>Transferts en fûts/par lots PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p> <p>Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3 Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC4 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p>Façonnage avec moule PROC14 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p>Opérations de coulage (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). Production d'aérosol due à une température de procédé élevée PROC6 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.</p> <p>Pulvérisation Machine PROC7 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Minimiser l'exposition à l'aide d'une isolation complète avec extraction d'air de l'opération ou de l'équipement.</p> <p>Application au rouleau ou au pinceau PROC10 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire spécifique.</p> <p>Pulvérisation Manuel PROC7 Porter un appareil respiratoire pleine face conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux. porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.</p>	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 32 de 60

<p>Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions.</p> <p>Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.</p> <p>Stockage PROC2 stocker la substance dans un système fermé.</p> <p>Traitement par trempage et versage PROC13 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p>
<p>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</p>
<p>Caractéristiques du produit Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.</p>
<p>Durée, fréquence et quantité tonnage annuel du site (tonnes/année) : 2500 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an) : 100 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.18 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 25000 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 14000 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 1 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : 0 % Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire. Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : humains via exposition indirecte (inhalation primaire). Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : 80 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : 0 %</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est : [STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 170000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>
<p>4.1. Santé Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p>4.2. Environnement De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.</p>

Section 1 Titre du scénario d'exposition

Titre :

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 33 de 60

Utilisation en tant que carburant - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 7.12a.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (irritants cutanés) Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.	
Transferts en vrac PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Manipuler la substance dans un système clos.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Nettoyage de récipient / conteneur PROC8a Appliquer des procédures d'entrée dans les capacités de stockage prévoyant l'utilisation d'une alimentation en air comprimé. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.	
Stockage PROC2 stocker la substance dans un système fermé.	
Utilisation en tant que carburant PROC1 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Utilisation en tant que carburant PROC2 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC3 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.	
Durée, fréquence et quantité	
tonnage annuel du site (tonnes/année) : 1500000 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an) : 300 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.34	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 34 de 60

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 5000000 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 4500000 tonnes/an
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.005 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 1e-005
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : >= 60.4 % Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : 95 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : >= 97.7 %
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est :[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 5000000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 97.7 %
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Emissions de combustion prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale [ETW2] Emissions de combustion limitées par les contrôles requis des émissions d'échappement [ETW1]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.068551 Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans les eaux usées [RCRwater] 0.909091 Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 35 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Fluides fonctionnels - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 7.13a.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements industriels, y compris entretien et transferts de produit associés.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (irritants cutanés) Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Remplissage d'articles/équipements (systèmes clos) PROC9 Transfert via des conduites fermées	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Expositions générales (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante), PROC4 Utiliser des coupleurs avec déconnexion à sec pour le transfert de produit.	
Recyclage d'articles rejetés PROC9 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Entretien d'équipements PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.	
Stockage PROC2 stocker la substance dans un système fermé.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC3 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Principalement hydrophobe.	
La substance est une UVCB complexe.	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 36 de 60

<p>Durée, fréquence et quantité</p> <p>tonnage annuel du site (tonnes/année) : 10 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an) : 20 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.0016 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 500 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 6400 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</p> <p>Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.005 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.001 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 3e-006</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</p> <p>Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</p> <p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : >= 0 % Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire. Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : humains via exposition indirecte (ingestion primaire). Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : 0 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : >= 0 %</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</p> <p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</p> <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est : [STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 7800 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p> <p>Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p> <p>La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé</p> <p>Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement</p> <p>La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrisk.[EE2]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>
<p>4.1. Santé</p> <p>Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p>4.2. Environnement</p> <p>De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.</p>

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 37 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Production et traitement du caoutchouc	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC14, PROC15, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4, ERC6D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.19.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Fabrication de pneus et d'articles généraux en caoutchouc, y compris transformation de caoutchouc brut (non vulcanisé), la manipulation et le mélange des additifs de caoutchouc, la vulcanisation, le refroidissement et la finition.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15] L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales applicables à toutes les activités	
Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (irritants cutanés)	
Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé. D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).	
Transferts de produit PROC8b	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. OU BIEN Utiliser des coupleurs avec déconnexion à sec pour le transfert de produit.	
Pesée de vrac PROC1	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Pesée de vrac PROC2	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Pesée à petite échelle PROC9	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Prémélange d'additif PROC3	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Prémélange d'additif PROC4	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Prémélange d'additif PROC5	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Transferts de produit PROC9	
Utiliser des coupleurs avec déconnexion à sec pour le transfert de produit.	
Calandrage (y compris Banbury) PROC6	
Manipuler la substance dans un système essentiellement clos muni d'une extraction d'air. ou Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.	
Pressage de morceaux de caoutchouc non vulcanisé PROC14	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 38 de 60

Fabrication de pneumatiques PROC7

Minimiser l'exposition à l'aide d'une isolation complète avec extraction d'air de l'opération ou de l'équipement. porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

Vulcanisation PROC6

Prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures.

Refroidissement d'articles durcis PROC6

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

Production d'articles par trempage et versage PROC13

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Opérations de finition PROC21

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Activités de laboratoire PROC15

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Entretien d'équipements PROC8a

Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac PROC8b

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

Durée, fréquence et quantité

tonnage annuel du site (tonnes/année) : 16000 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an) : 300 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement : 1

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 52000 kg/jour

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 16000 tonnes/an

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.01

Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.0001

Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 3e-005

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : >= 0 %

Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : sédiment d'eau douce.

Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : 0 %

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : >= 52.8 %

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.

la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est :[STP5] 2000 m3/jour

L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 %

Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 420000 kg/jour

L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 39 de 60

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. [G23]

4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.

Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.060767

Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans les eaux usées [RCRwater] 0.124596

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 40 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.3b.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vmac, application manuelle par pulvérisateur, rouleau, pinceau, pistolet ou méthodes similaires, et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales applicables à toutes les activités	
Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mises en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
GES03.02.00A G19 PROC1 [HEATING OIL]	
Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé. D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) Utilisation en systèmes confinés PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Préparation du produit pour application PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Formation de film - séchage à l'air Extérieur. PROC4	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Formation de film - séchage à l'air Intérieur PROC4	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Préparation du produit pour application Intérieur PROC5	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Préparation du produit pour application Extérieur. PROC5	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Transferts de produit Transferts en fûts/par lots PROC8a	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Application au rouleau, au pistolet et par flux Intérieur PROC10	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base. Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%.	
Application au rouleau, au pistolet et par flux Extérieur. PROC10	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base. Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%.	
Manuel Pulvérisation Intérieur PROC11	
Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 41 de 60

<p>porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%. Manuel Pulvérisation Extérieur. PROC11 Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire spécifique. Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%. Eviter les activités avec exposition au delà de 4 heures. Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions. Trempeage, immersion et versage Intérieur PROC13 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base. Trempeage, immersion et versage Extérieur. PROC13 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base. Activités de laboratoire PROC15 aucunes autres mesures spécifiques identifiées. Application manuelle - peintures au doigt, pastels, adhésifs Intérieur PROC19 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire spécifique. Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 5%. Application manuelle - peintures au doigt, pastels, adhésifs Extérieur. PROC19 Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 5%. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire spécifique. Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé. Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base. Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.</p>
<p>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</p>
<p>Caractéristiques du produit Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.</p>
<p>Durée, fréquence et quantité tonnage annuel du site (tonnes/année) : 1.2 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an) : 365 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.0005 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 3.2 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 2300</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.98 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.01 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.01</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : 0 % Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire. Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : humains via exposition indirecte (ingestion primaire). Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : Non applicable Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : 0 %</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est :[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 50 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p>
<p>Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p>
<p>La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 42 de 60

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. [G23]

4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.

Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 43 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.5b.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Opérations de forage sur des champs pétroliers (y compris boues de forage et nettoyage de puits), y compris transferts de produit, formulation sur site, opération de trépan, de chambre vibrante et entretien associé.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (irritants cutanés) Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.	
Transferts en vrac PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
(Re)formulation de boue de forage PROC3 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opérations des plateformes de forage PROC4 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opération d'équipement de filtration des particules solides - expositions aux vapeurs PROC4 Prévoir d'opérer avec une hotte réceptrice convenablement positionnée.	
Traitement et élimination des solides de filtration PROC4 Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.	
Nettoyage d'équipement de filtration des particules solides PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.	
Echantillonnage de processus PROC3 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Manipuler la substance dans un système clos.	
Versage depuis de petits conteneurs PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Traitement par lots PROC2 Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.	
Stockage PROC1 Manipuler la substance dans un système clos.	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 44 de 60

<p>Stockage PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.</p>
<p>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</p>
<p>Caractéristiques du produit Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.</p>
<p>Durée, fréquence et quantité Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 7750 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Non applicable</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement Non applicable</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Le rejet dans l'environnement aquatique est restreint (voir paragraphe 4.2) [TCS2]</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Non applicable</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site Non applicable</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Non applicable</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement Faute d'émissions dans l'environnement aquatique une évaluation quantitative de l'exposition et des risques n'est pas possible [EE7]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>
<p>4.1. Santé Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p>4.2. Environnement Le rejet dans l'environnement aquatique est restreint par la loi et l'industrie l'interdit [DSU9]</p>

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 45 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.6b.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination d'huile usagée.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mises en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (irritants cutanés) Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé. D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3 Manipuler la substance dans un système clos.	
Exploitation d'équipement contenant des huiles moteur et similaires PROC20 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4 prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Transferts en vrac PROC8b Eviter d'opérer pendant plus de 4 heures. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b Utiliser des pompes à tambour ou verser avec précaution à partir des conteneurs. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Intérieur PROC17 Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures. prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Intérieur PROC18 Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures. prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Extérieur. PROC17	

Nom de produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 46 de 60

Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%.

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions.

Eviter d'opérer pendant plus de 4 heures.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines PROC8b

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8b

Prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points d'émission lorsque le contact avec le lubrifiant chaud (>50°C) est probable.

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Entretien de petites articles L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8a

Purger ou éliminer la substance avant ouverture ou entretien de l'équipement.

prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

Service lubrifiant-moteur PROC9

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

Application au rouleau ou au pinceau PROC10

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire spécifique.

Pulvérisation PROC11

Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions.

ou

Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%.

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en bénéficiant d'une supervision intensive.

porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

Porter un appareil respiratoire pleine face conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux.

Eviter les activités avec exposition au delà de 4 heures.

Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas praticables, utilisez alors l'équipement de protection individuelle suivant :

Traitement par trempage et versage PROC13

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

Durée, fréquence et quantité

tonnage annuel du site (tonnes/année) : 1.6 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an) : 365 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.0005

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 4.4 kg/jour

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 3200 tonnes/an

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.01

Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.01

Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.01

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : 0 %

Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire.

Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : humains via exposition indirecte (ingestion primaire).

Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : Non applicable

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : 0 %

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est : [STP5] 2000 m3/jour

L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 %

Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 68 kg/jour

L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 47 de 60

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.059825 Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans les eaux usées [RCRwater] 0.064173 Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 48 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.6c.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination d'huile usagée.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (irritants cutanés) Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé. D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3 Manipuler la substance dans un système clos.	
Exploitation d'équipement contenant des huiles moteur et similaires PROC20 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).	
Transferts en vrac PROC8b Eviter d'opérer pendant plus de 4 heures. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b Utiliser des pompes à tambour ou verser avec précaution à partir des conteneurs. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Intérieur PROC17 Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures. prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Intérieur PROC18 Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures. prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Extérieur. PROC17 Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 49 de 60

<p>Eviter d'opérer pendant plus de 4 heures. Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions. Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. OU BIEN Prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points d'émission lorsque le contact avec le lubrifiant chaud (>50°C) est probable. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Entretien de petites articles PROC8a prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Purger ou éliminer la substance avant ouverture ou entretien de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base. Service lubrifiant-moteur PROC9 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base. Application au rouleau ou au pinceau PROC10 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire spécifique. Pulvérisation PROC11 Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures. prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base. Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions. ou Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas praticables, utilisez alors l'équipement de protection individuelle suivant : Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en bénéficiant d'une supervision intensive. porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau. Eviter les activités avec exposition au delà de 4 heures. Porter un appareil respiratoire pleine face conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux. Traitement par trempage et versage PROC13 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.</p>
<p>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</p>
<p>Caractéristiques du produit Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.</p>
<p>Durée, fréquence et quantité tonnage annuel du site (tonnes/année) : 1.6 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an) : 365 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.0005 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 4.4 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 3200 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.15 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.05 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.05</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : 0 % Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire. Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : Non applicable Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : 0 %</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est :[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 68 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p>

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 50 de 60

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.[G8] Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 51 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.10b.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que liants et agents de décoffrage, y compris transferts de produit, mélange, application par pulvérisation, application au pinceau et manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<p>Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.</p> <p>Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.</p> <p>Mesures générales (irritants cutanés) Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé. D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).</p> <p>Transferts de produit (systèmes clos) PROC1 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Transferts de produit (systèmes clos) PROC2 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Transferts de produit (systèmes clos) PROC3 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Transferts en fûts/par lots PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p> <p>Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC4 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p> <p>Façonnage avec moule PROC14 Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p> <p>Opérations de coulage (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6 Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. ou Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux. porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.</p> <p>Application au rouleau ou au pinceau PROC10 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire spécifique.</p> <p>Pulvérisation Manuel PROC11 Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés. Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions.</p>	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 52 de 60

<p>OU BIEN</p> <p>porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.</p> <p>Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions.</p> <p>Porter un appareil respiratoire pleine face conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux.</p> <p>Traitement par lots Stockage PROC1</p> <p>stocker la substance dans un système fermé.</p> <p>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</p> <p>Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.</p> <p>Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p>
<p>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</p>
<p>Caractéristiques du produit</p> <p>Principalement hydrophobe.</p> <p>La substance est une UVCB complexe.</p>
<p>Durée, fréquence et quantité</p> <p>tonnage annuel du site (tonnes/année) : 1.5 tonnes/an</p> <p>Libération continue</p> <p>Jours d'émission (jours/an) : 365 jours/an</p> <p>Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1</p> <p>La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.0005</p> <p>Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 4 kg/jour</p> <p>Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 2900 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</p> <p>Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.95</p> <p>Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.025</p> <p>Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.025</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</p> <p>Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</p> <p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : 0 %</p> <p>Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire.</p> <p>Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : humains via exposition indirecte (ingestion primaire).</p> <p>Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : Non applicable</p> <p>Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : 0 %</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</p> <p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.</p> <p>la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</p> <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est :[STP5] 2000 m3/jour</p> <p>L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 %</p> <p>Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 62 kg/jour</p> <p>L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %</p> <p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p> <p>Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p> <p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p> <p>La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé</p> <p>Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement</p> <p>La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrisk.[EE2]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>
<p>4.1. Santé</p> <p>Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]</p> <p>Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]</p> <p>Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]</p> <p>Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]</p> <p>Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p>4.2. Environnement</p> <p>De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.</p> <p>Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.</p> <p>Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.</p> <p>Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.</p>

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 53 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Utilisation en tant que carburant - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.12b.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (irritants cutanés) Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.	
Transferts en vrac PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b Utiliser des pompes à tambour ou verser avec précaution à partir des conteneurs. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a Vider et rincer le système avant ouverture ou entretien de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Nettoyage de récipient / conteneur PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.	
Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC3 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16 prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). ou Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.	
 Ravitaillement en carburant PROC8b Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Utilisation en tant que carburant PROC1 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Utilisation en tant que carburant PROC2 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.	
Durée, fréquence et quantité	
tonnage annuel du site (tonnes/année) : 3300 tonnes/an	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 54 de 60

<p>Libération continue Jours d'émission (jours/an) : 365 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.0005 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 9200 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 6700000 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</p> <p>Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.0001 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 1e-005 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 1e-005</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</p> <p>Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</p> <p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : >= 0 % Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire. Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : humains via exposition indirecte (ingestion primaire). Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : Non applicable Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : >= 0 %</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</p> <p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</p> <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est : [STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 140000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p> <p>Emissions de combustion prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale [ETW2] Emissions de combustion limitées par les contrôles requis des émissions d'échappement [ETW1]</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p> <p>La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé</p> <p>Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement</p> <p>La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>
<p>4.1. Santé</p> <p>Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p>4.2. Environnement</p> <p>De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.059858 Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans les eaux usées [RCRwater] 0.064206 Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.</p>

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 55 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Applications routières et de construction	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D, ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.15.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Chargement en vrac (y compris chargements de navire / barge, wagon/camion et conteneurs de vrac intermédiaires)	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales applicables à toutes les activités	
Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (irritants cutanés)	
Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé. D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).	
Transferts en fûts/par lots Installation non spécialisée PROC8a	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Application au rouleau ou au pinceau PROC10	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire spécifique.	
Pulvérisation/formation de brouillard par application mécanique PROC11	
Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.	
Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions.	
Trempage, immersion et versage PROC13	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Principalement hydrophobe.	
La substance est une UVCB complexe.	
Durée, fréquence et quantité	
tonnage annuel du site (tonnes/année) : 15 tonnes/an	
Libération continue	
Jours d'émission (jours/an) : 365 jours/an	
Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1	
La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.0005	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 42 kg/jour	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 31000 tonnes/an	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 56 de 60

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.95
Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.04
Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.01
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : >= 0 %
Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : sédiment d'eau douce.
Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : Non applicable
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : >= 12.2 %
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est : [STP5] 2000 m3/jour
L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 %
Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 620 kg/jour
L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.
Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.
Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.
Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 57 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Fabrication et utilisation d'explosifs	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8E
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre les expositions découlant de la fabrication et de l'utilisation d'explosifs en solution (y compris transfert de produit, mélange et chargement) et du nettoyage d'équipements.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales applicables à toutes les activités Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition : s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (irritants cutanés) Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.	
Transferts en vrac PROC3 Manipuler la substance dans un système clos.	
Transferts en fûts/par lots PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3 Manipuler la substance dans un système clos.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5 prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Eviter les activités avec exposition au delà de 4 heures.	
Entretien d'équipements PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base. Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.	
Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.	
Transfert/versage depuis des conteneurs Installation non spécialisée PROC8b porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.	
Durée, fréquence et quantité	
tonnage annuel du site (tonnes/année) : 6.7 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an) : 365 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 58 de 60

<p>La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.0005 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 18 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 13000 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</p> <p>Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.001 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.01 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) : 0.02</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</p> <p>Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</p> <p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de = : >= 0 % Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par : sédiment d'eau douce. Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de : Non applicable Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de = : >= 8.8 %</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</p> <p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</p> <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est :[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 290 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est : 94.1 %</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p>
<p>Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p>
<p>La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé</p> <p>Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement</p> <p>La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>
<p>4.1. Santé</p> <p>Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p>4.2. Environnement</p> <p>Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.060048 Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans les eaux usées [RCRwater] 0.064433 Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.</p>

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 59 de 60

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre :	
Utilisation en tant que carburant - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC13
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.12c.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre les utilisations par des consommateurs dans les carburants liquides.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommages fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.	
Liquide : Ravitaillement automobile PC13 Couvre les concentrations jusqu'à 100 % Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour 52 jours/an Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm ² Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 37500 grammes Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m ³ Couvre une exposition jusqu'à 0.05 heure(s) Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales	
Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin PC13 Couvre les concentrations jusqu'à 100 % Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour 26 jours/an Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m ³ Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s) Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm ²	
Liquide : Ravitaillement d'équipement de jardin PC13 Couvre les concentrations jusqu'à 100 % Couvre une utilisation jusqu'à 26 jours/an 1 fois par jour Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm ² Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m ³ Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s) Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.	
Durée, fréquence et quantité	
tonnage annuel du site (tonnes/année) : 8200 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an) : 365 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE : 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement : 0.0005 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 23000 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année) : 16000000 tonnes/an	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	

Nom du produit : MARINE DISTILLATES

Date de révision : 03/02/2020

Page 60 de 60

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale : [EF2] 100
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Fraction rejetée dans l'air par une utilisation à grande dispersion (régional uniquement) : 0.0001
Fraction rejetée dans le sol par une utilisation à grande dispersion (régional uniquement) : 1e-005
Fraction rejetée dans les eaux usées par une utilisation à grande dispersion : 1e-005
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est :[STP5] 2000 m3/jour
L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est : 94.1 %
Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est : 350000 kg/jour
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Emissions de combustion prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale [ETW2]
Emissions de combustion limitées par les contrôles requis des émissions d'échappement [ETW1]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions des consommateurs ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA.[G30]
3.2. Environnement
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.